



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 01/01/2024 de façon exclusive entre LE POLE NAUTIQUE SUD GOELO et toute personne adhérente ou effectuant un achat auprès du PNSG.

1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 5 ans, sans limite d'âge supérieure.

Pour les enfants âgés entre 5 et 7 ans, nous proposons les stages Moussaillons.

Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique.
- accepter les conditions générales de vente, le règlement intérieur et le Dispositif de sécurité et d'intervention définis par le PNSG et disponible à l'accueil de chaque base.

2. Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage au sein du PNSG. L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage. Le stagiaire doit également s'acquitter du Passeport Voile ou une licence de la Fédération Française de Voile comprenant une assurance Responsabilité Civile.

3. Comment s'inscrire ?

- Par Internet : sur ce site, notre service en ligne est sécurisé et le règlement s'effectue par carte bancaire.
- Par courrier en nous retournant la fiche d'inscription accompagnée de 40 € d'arrhes.
- Au comptoir des bases du PNSG avec le versement des 40 € d'arrhes.

4. Attestation

En s'inscrivant, le représentant légal atteste que le stagiaire ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile

5. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage au PNSG entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

6. Tarifs et avantages

Les tarifs sont consultables sur notre site internet www.polenautiquesudgoelo.fr et à l'accueil du Pôle nautique.

Les réductions accordées sont les suivantes : Elles ne sont pas cumulables.

- pour les membres d'une même famille : 10 % à partir de la troisième personne
- pour une même personne : 10 % sur le 2ème stage et suivants

7. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).
 - Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement.
 - Chèques Vacances
 - Espèces (Euros / 300 € maximum)
- Pour les résidents hors Union Européenne :
- Cartes bancaires citées ci-dessus.
 - Espèces (Euros / 300 € maximum)

8. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription doit impérativement être confirmée par écrit au PNSG :

- par e-mail : polenautique@sbaa.fr
- par courrier Pôle nautique Sud Goëlo Quai Robert Richet 22410 St Quay Portrieux.

Toute demande de changement de période de stage doit être associé à une nouvelle date faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation. Le changement sera validé sous réserve de places disponibles pour la période choisie.

Le pôle nautique se réserve le droit de modifier l'inscription d'un stagiaire si celui-ci ne correspond pas aux conditions demandées pour faire le stage. (âge, niveau,...)

9 . Annulations

- Annulation du fait du client

Le client a la possibilité de souscrire, s'il le souhaite , une **garantie annulation** pour obtenir le remboursement de prestations achetées selon les causes prévues dans son contrat.

Souscription à effectuer au moment de la commande sur : <https://ffvoile.assurinco.com>

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni réduction. De même les jours non navigués en raison de conditions météorologiques ne peuvent prétendre à remboursement.

Toute activité commencée est due en intégralité.

- Annulation du fait du PNSG

Le pôle nautique se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants. Ces derniers se verront informés préalablement, et se verront proposer une autre date ou un autre support. A défaut d'accepter les solutions de remplacement proposées, le PNSG procédera au remboursement des sommes versées sans aucune autre indemnité.

En cas de conditions météorologiques défavorables, le PNSG pourra aménager ou annuler certaines séances. Ces annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

10. Assurances FFV

Tous client licencié FFV, passeport enseignement ou licence club bénéficie automatiquement d'une assurance RC individuelle et d'une assurance assistance/rapatriement qui le couvre pendant la durée de l'activité.

Renseignements sur <https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp> ou par mail : ffvoile@mader.fr

En cas de sinistre pendant l'activité, le client licencié devra s'il le souhaite faire une *déclaration de sinistre* en se rendant dans la rubrique « assurances » sur le site de la FFV :

<https://sinistreffv.options-assurances.com/SinistresFFV>

11 Delai de rétractation

- La loi Hamon prévoit un délai de rétractation dans les relations B to C (du professionnel au consommateur, soit Business to Consumer) de 14 jours. Ce délai de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat pour des prestations de services, ou de la réception du produit en cas de vente.
- Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée » conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.
- En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du Pôle Nautique Sud Goëlo.

12. Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du PNSG – Quai Robert Richet 22410 Saint-Quay-Portrieux

13. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du PNSG.

14. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du PNSG ou autres documents faisant la promotion de la Voile (catalogue, site Internet, réseaux sociaux, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au PNSG

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage ou d'une activité nautique doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du responsable des activités nautiques en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :

- par courrier : Pôle nautique Quai Robert Richet 22410 Saint-Quay-Portrieux
- par e-mail : polenautique@sbaa.fr

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage en faisant référence au contrat souscrit par notre tête de réseau « Nautisme en Bretagne », dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

